

Budget—M. A. Hamilton

qu'il a présenté cette année-là. J'ai vu bien des ministres des Finances subir le même sort. J'ai déjà donné leurs noms et les circonstances dans lesquelles ils ont dû donner leur démission.

● (1552)

J'ai demandé au ministre actuel de s'éviter, dans la mesure du possible, ce genre de fin, confiant en son expérience et sachant qu'il est natif d'une petite ville où le bon sens est censé régner en maître. Évidemment, le premier ministre (M. Trudeau) lui faisait confiance. La Chambre aussi, puisque tous l'aimaient bien, ce qui est encore vrai, et voilà qu'il nous présente un budget comme celui-ci! Il est facile d'expliquer pourquoi ce budget est mauvais. Il est essentiellement le même que les quatre derniers que nous avons eus, c'est-à-dire ceux de 1974, 1975, 1976 et 1977. Ces quatre budgets et celui-ci sont des budgets neutres, c'est-à-dire que les ministres qui les ont présentés ont essayé de ménager la chèvre et le chou, principe fallacieux que leur ont inculqué les conseillers financiers du gouvernement et qu'ils suivent à la lettre. Ces conseillers croient qu'il y a une relation—qui est en fait une antithèse—entre le chômage et l'inflation. Ce mythe a un nom: la courbe de Philips. Lorsqu'on applique cette courbe, on tente d'enrayer le chômage en créant des emplois, mais cela fait augmenter le taux d'inflation.

Par contre, en prenant des mesures pour contenir l'inflation, on augmente le chômage. Depuis 20 ou 30 ans, on n'a eu de cesse d'analyser ce phénomène. A ma connaissance, toutes les analyses, sans exception, montrent que, sur une base quantitative, la théorie de la courbe de Philips est erronée.

Avant de conclure mon exposé lorsque j'ai parlé au ministre de son mini-budget l'automne dernier, je lui ai proposé une façon simple de s'attaquer à la fois au chômage et à l'inflation. J'avais appelé ma proposition: «budgétisation axée sur la capacité de production». J'avais fait état de l'expérience américaine de 1964. A cette époque, la situation qui régnait dans le pays s'apparentait fortement à celle qui existe actuellement au Canada. Elle n'était pas aussi grave, mais, comme ici, le pays connaissait un taux élevé de chômage et d'inflation. D'ailleurs, le budget du gouvernement américain était alors déficitaire, tout comme le nôtre actuellement. Le président de l'époque, le président Kennedy, a accepté le conseil de son nouveau conseiller et diminué résolument les impôts de 10 milliards de dollars, ce qui a provoqué un énorme remous dans tous les États-Unis. Mais comme ces réductions d'impôts arrivaient à une période où il y avait beaucoup de chômage et où les usines ne fonctionnaient pas à plein rendement, cette mesure a donné un coup de fouet à l'emploi, donnant ainsi du travail aux gens. A la fin de l'année, le grand gagnant était le gouvernement américain à qui cela avait rapporté 10 milliards. Autrement dit, tout ce qu'il avait fait, dans ce cas, c'était de tirer parti du potentiel existant.

Si l'on prend la théorie de la budgétisation du potentiel, il faut bien reconnaître qu'elle ne peut s'appliquer que lorsque les entreprises ne produisent pas à leur pleine capacité et lorsqu'il y a de la main-d'œuvre disponible. Si l'on accorde des réductions fiscales, celles-ci doivent s'appliquer à des produits dont le pays et la population ont besoin et qui font défaut. Ce n'est pas la peine d'encourager les gens à augmenter la capacité de production quand elle est déjà plus que suffisante. Il n'y a aucun avantage durable à créer des emplois temporaires. Cela ne règle rien. Si l'on accorde des stimulants fiscaux pour

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

encourager la production d'articles dont les gens sont dépourvus et dont ils ont besoin, ils vont en acheter.

J'en ai donné au ministre un ou deux exemples dans le discours que j'ai prononcé en novembre dernier. Il m'avait alors demandé de lui soumettre mes idées par écrit. Je lui ai donc fait parvenir une lettre dans laquelle je lui signalais que ces suggestions ne constituaient pas la solution à tous ses problèmes, mais que c'étaient des exemples des secteurs où, à mon avis, nous pourrions injecter 1 milliard, encourager la production et la consommation et où, grâce à un effet multiplicateur de deux ou trois, les divers gouvernements récolteraient davantage d'argent que le montant de la réduction de la taxe. Quand on dégrève des biens que les gens n'achètent pas et qu'on ne fabrique plus, l'équilibre des voies et moyens n'est pas rompu. Il suffit de dire que si l'on fait ceci ou cela, il n'y aura plus de taxe ou que la taxe sera réduite de tant. Par conséquent, cela ne romprait pas l'équilibre des voies et moyens, ce que le ministre ne pourrait se permettre à ce moment-ci avec un gros déficit.

Cependant, cela inciterait les consommateurs à acheter et stimulerait donc la production, et il y aurait un gain net. Ce gain net se traduirait non seulement en salaires versés aux travailleurs, mais également en une réduction des coûts sociaux de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. L'injection de ces biens dans le système aurait un effet d'entraînement et les divers gouvernements verraient probablement leurs revenus augmenter de 2 milliards de dollars.

Je crois que le ministre a été fort impressionné par cet entretien avec moi, mais il lui a fallu discuter la question avec ses conseillers. Je ne lirai pas toute sa lettre à la Chambre, mais j'en citerai deux phrases qui en disent long:

Votre projet s'écarterait considérablement de la politique générale qui consiste à n'autoriser de déductions que pour l'achat de biens devant servir à gagner ou à produire un revenu. A mon avis, le fait de permettre de telles déductions pour des dépenses personnelles créerait un dangereux précédent et pourrait gravement réduire l'assiette fiscale.

J'ai su, dès que j'ai reçu cette lettre datée du 2 mars 1978, signée par le ministre mais rédigée par ses conseillers, que ces derniers avaient rejeté ma proposition. En gros, je proposais simplement que sur les 17 articles que j'avais énumérés et dont les gens avaient besoin ou voulaient acheter mais qui n'étaient pas fabriqués au Canada, on permette à un Canadien de les acheter et qu'on lui accorde une exemption fiscale pour la somme qu'il avait dépensée.

Par exemple, si on demande à quelqu'un d'acheter une pompe à air chaud pour extraire la chaleur du sol, de l'eau, de l'air ou même d'un tas de pierres, pour chauffer sa maison, il lui en coûterait entre \$1,000 et \$3,000, selon le type de matériel, les dimensions de sa maison, et ainsi de suite. Autrement dit, en dépensant cet argent, cette personne n'aurait plus à acheter de pétrole ni de gaz. Cette personne n'aurait plus à payer de frais de chauffage tous les mois ou tous les ans. Ses mensualités seraient remplacées une fois pour toutes par une dépense d'équipement. Si cet homme et sa famille étaient en affaires, cette dépense serait considérée, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, comme une dépense pour faire de l'argent, comme dit le ministre. J'ai proposé qu'on étende le privilège accordé aux entreprises de dépenser de l'argent pour faire de l'argent au propriétaire d'une maison, d'un immeuble, d'un établissement commercial ou de tout autre établissement, ce qui permettrait de réduire les dépenses pour des formes